

Commission Recherche Plénière 17 janvier 2023

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

J.-C. Billaut, D. Boisseuil, B. Brizard, P. Boissé, I. Chourpa, P. Coutelle, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, B. Giraudeau, R. Grouille, S. Janniard, T. Josse, I. Laffez, S. Leturcq, K. Maheo, S. Mougin, A. Oudin, W. Raoul, S. Roland, L. Seabra, S. Servais, C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet

Excusés :

C. Autret, N. Batut, Ph. Canguilhem, E. Champion-Hindy, G. Dubreuil, S. Josso, M.-F. Lartigue, A. Madoeuf, M. Porcheron, B. Saulnier

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du bilan/projet de l'unité de recherche T2I – S. Roger – Annexe 1 – Pour information
2. Informations générales
3. Budget des unités de recherche : Erratum – Annexes 2 et 3 - pour information
4. Séminaire d'établissement et présentation des unités de recherche – pour information
5. Ecoles doctorales :
6. Suites des arrêtés du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 et du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016: - charte du doctorat – annexe 4 - pour avis - CSI –pour information
7. Recours sur un avis émis par l'ED H&L – Annexe – pour décision
8. Rabelaisiennes : désignation d'1 représentant.e de la CR
9. Réflexion sur les modalités de distribution du BQI – pour information
10. Convention de coordination territoriale UO/UT/INSA : désignation de représentants de la CR pour constituer le groupe de travail - Pour décision

1. Présentation du bilan/projet de l'unité de recherche T2I – S. Roger - Annexe 1 – pour information :

Sébastien Roger, directeur de l'EA 4245 Transplantation, Immunologie et Inflammation (T2i) présente le bilan (2018-2023) et le projet (2024-2028) de son unité dans le cadre

des évaluations HCERES et du contrat quinquennal à venir. Toutes les unités de l'établissement ont fait cet exercice devant la CR.

2. Informations générales

A – Dossiers structurants/stratégiques en recherche pour l'année 2023

Emmanuelle Huver liste les dossiers qui concernent la recherche qui seront menés en 2023 (cf. perspectives présentées au Congrès)

- Fin du processus d'auto-évaluation des bilans et d'accréditation des UR et contrat d'établissement
- Convention de coordination territoriale

A cela s'ajoutent :

- Le dépôt et attente des résultats pour :
 - o Le projet PIA 4 (déposé le 12 janvier)
 - o Un projet de PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) CVL, porté par l'UT pour les 3 établissements d'enseignement supérieur de la Région, le CHRU, les ONR (dépôt fin janvier)
 - o Le projet Neolaia (dépôt fin janvier)
- La réalisation d'un diagnostic régional « Innovation et valorisation de la recherche publique » sous l'égide de Bpifrance
- Le dépôt du rapport intermédiaire HRS4R (septembre 2023)
- La suite de la réflexion et des actions sur la Sobriété énergétique
- La poursuite de la structuration des SAPS, au niveau de l'établissement et au niveau régional
- La poursuite de la réflexion et des actions en matière de sciences ouvertes d'une part et de déontologie / éthique / intégrité scientifique d'autre part

B – Accueil des nouveaux / nouvelles élu.es à la CR

Emmanuelle Huver souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la commission recherche élus en novembre et qui siègent pour la première fois :

- Sébastien Roland (IRJI) en remplacement de P.-Y. Monjal
- Didier Boisseuil (Cethis) en remplacement de P. Gillot
- William Raoul (N2C) en remplacement de JM Escoffre
- Romuald Grouille (Vallorem) pour les représentant.es doctorant.es.

Emmanuelle Huver fait remarquer qu'il manque encore des représentant.es étudiant.es : 3 sièges non pourvu faute de candidats. Des élections vont être à nouveau organisées et elle invite les membres de la CR à essayer de stimuler des candidatures dans leurs labos respectifs.

C – APR-IR

APR-IR 2022 : en avril, l'université a déposé 19 projets, dont 6 portés par des unités SHS. Seuls 3 projets ont été présélectionnés (15%). Le pourcentage de réussite s'élève à 21% si on ajoute celui le projet de l'IRBI qui est comptabilisé avec ceux du CNRS. Au début du mois de janvier 2023, l'UT a reçu la confirmation que les 3 projets présélectionnés en avril sont tous retenus définitivement.

Les unités concernées sont Citères, Greman et Dynadiv (+ Irbi).

APR-IR 2023 : 17 dossiers ont été déposés

- o 5 dossiers SHS : CESR ; CITERES ; VALLOREM (2) ; EES
- o 12 dossiers SST : GEHCO (3) ; LIFAT (3) ; LAMé (2) ; GREMAN (2) ; T2I ; BBV

D - MSH - Atelier de la donnée de la recherche Centre Val de Loire

Le projet d'Atelier de la donnée Centre Val de Loire porté par la Maison des Sciences de l'Homme a été labellisé après un deuxième dépôt. Un financement de 200 000 € a été alloué pour ce projet. Ce projet concerne l'ensemble des données issues de la recherche, pour l'ensemble des disciplines et pas seulement les SHS. Ce projet permet la promotion de la science ouverte, par l'accompagnement des chercheurs tout au long du cycle de vie des données, dans un périmètre régional.

E - Plate-forme d'équipement PLUS

La MSH vient de mettre en place une Plateforme Unifiée d'équipements Scientifiques (PLUS). Il s'agit de la mise à disposition gratuite d'équipements scientifiques mutualisés. Cette plateforme est constituée de matériels de la MSH, auxquels s'ajoutent ceux issus de l'ARD IPat. Elle sera enrichie progressivement par différentes acquisitions.

F - SAPS (Sciences Avec et Pour la Société)

- La liste des relais SAPS par unité de recherche est désormais en ligne sur l'intranet (page de la commission recherche).
- Le Concours Ma thèse en BD a connu un beau succès. Une quinzaine de candidatures ont été réceptionnées, parmi elles 6 récits ont été sélectionnés. Pour la mise en image, 3 BDistes viennent d'être retenus. Les premières planches devraient être réalisées pour fin février et une présentation lors de la finale locale MT180 est envisagée.

G - Transition écologique

Emmanuelle Huver fait un point d'information sur les groupes de travail autour de la sobriété énergétique (automne 2022) et des actions inscrites dans le plan qui en a découlé.

La nécessité de réfléchir à l'empreinte de la recherche sur l'environnement est devenue capitale. Il va falloir faire évoluer les pratiques sous différents angles :

- Réflexion sur les déplacements. Les règles qui seront mises en place sont actuellement en cours de réflexion, mais l'idée générale est d'inciter à moins prendre l'avion ou pour de plus longs séjours.
- Réflexion sur les consommables (consommables pour les expérimentations, colloques etc.)
- Réflexion sur la consommation énergétique : Etablir un diagnostic (inventaire, usages, consommations) pour les équipements potentiellement les plus énergivores ; Inciter à l'achat d'équipement A / A+ au moment de leur remplacement ; Etablir un listing des bonnes pratiques / recommandations / bonnes idées relatives aux équipements (Usages, localisations, mutualisation et regroupements...) ; Mettre en place un comité de suivi et de coordination par bâtiment et/ou site géographique.

⇔ Le principe est celui de la responsabilisation des équipes et de l'équité dans les actions de réduction à mettre en place.

⇔ l'objectif - à échéance de 2 ans - est que, sur la base d'un bilan carbone, chaque équipe se fixe des objectifs de réduction de son empreinte et qu'elle ait la possibilité d'exercer un suivi de son empreinte carbone. Pour cela :

- ➔ Bilan carbone à partir de l'outil « labo 1.5 » : une fois le bilan effectué, il servira de base à des propositions de réduction par les unités en fonction de ses spécificités
- ➔ Suivi : intégration de données dans le tableau de bord des UR (ce qui suppose de construire des indicateurs et d'en assurer le chiffrage mensuel)
- ➔ Désignation d'un correspondant / UR et autres entités de recherche

3. Budget des unités de recherche : Erratum – Annexe 2 et 3 – pour information

Le calcul des dotations des UR pour l'année 2023 et votées en CR du 18 octobre 2022 tenait compte :

- D'un prélèvement de 10% de la dotation initiale, en attendant de voir les dépenses énergétiques de cet hiver, avec possibilité d'une régularisation au moment du BR si l'impact de la hausse du coût des fluides n'est pas trop importante. Au 01/01/2023 distribution d'une dotation « intermédiaire ».
- Du prélèvement du BQI pour une redistribution au cours de l'année suite à la campagne de saisies dans LABRI.

Or le BQI aurait dû être calculé sur la base de cette dotation intermédiaire et sur l'enveloppe allouée aux unités déduction faite des 90K€ qui correspondent à une ligne complémentaire du ministère pour la recherche.

Cette erreur a été identifiée mi-décembre. Elle a été corrigée et les UR ont d'ores et déjà perçu une dotation pour 2023 tenant compte de cette rectification, qui est à l'avantage des UR.

Les crédits ouverts au BI 2023 sont donc basés sur le tableau corrigé et annexé au compte rendu.

4. Séminaire d'établissement et présentation des unités de recherche – pour information

Le séminaire d'établissement du 24 novembre 2022 :

- Ce séminaire auquel l'ensemble des personnels de l'université était convié, a été organisé en atelier dont un dédié au secteur de la recherche. Les conclusions des ateliers seront prises en compte dans l'élaboration du contrat d'établissement à venir.
- En préambule de l'atelier recherche, ont été rappelés les éléments suivants :
- La présentation des fiches « action » qu'il s'agira à terme de rédiger dans le cadre des groupes de travail (mis en place début 2023).
- Le SWOT du domaine 2 « recherche » du document d'auto-évaluation transmis au Hcéres en juin 2022
- Les axes stratégiques transmis au Hcéres en juin 2022
- Différents compléments d'information : la recherche dans les autres axes stratégiques (transitions écologique et sociale, politique partenariale)
- Signature en cours, par l'université de Tours, de l'Accord européen sur l'évaluation de la recherche
- Les objectifs et leviers d'action mentionnés dans le contrat d'établissement 2018-2022 (volet spécifique à l'université de Tours du contrat de site Comue CVL)

Sur cette base, des propositions ont été effectuées, qui ont été discutées lors de la séance.

La prochaine étape va être de constituer des groupes de travail pour préciser ces objectifs dans des fiches « action » (une fiche action par objectif). Ces fiches « action » seront jointes en annexe du contrat d'établissement.

Présentation des UR devant la CR

- Ces présentations ont été réparties sur 4 séances au cours du mois de décembre.
- Emmanuelle Huver remercie l'ensemble de la CR de s'être impliquée dans ce moment qui a permis d'avoir un premier aperçu des bilans et/ou projets des UR de notre université.
- Rappel sur le contenu des présentations :
- Consigne volontairement souple pour que chaque UR puisse préparer une

présentation selon ses besoins de retour

- Pas nécessairement le même exercice que celui qui sera fait pour la visite du Hcéres (centrés sur le bilan uniquement), ni des présentations des projets en mars-avril (dont le contenu sera plus scientifique et pour lesquels la présence de représentants de la CR n'est pas prévue, conformément à ce dont il avait été convenu).

Emmanuelle Huver propose de faire un bilan sur ces présentations. Les remarques émises sont listées ci-dessous :

- Le format court retenu était frustrant notamment pour certains DU ;
- Pour les DU, l'exercice était difficile car ils ont plusieurs présentations à construire avec des formats et différents ;
- Pour les unités bi-site UT/UO, il a fallu faire 2 présentations dans un format différent. Pour quel intérêt ?
- Certains membres soulignent l'importance de ces présentations des UR devant la CR. Outre que c'est très enrichissant, elles permettent d'avoir un panorama complet et une visibilité sur ce qui se fait dans les UR de l'université. Il est possible de comparer les pratiques notamment avec son propre labo ;
- Certains membres soulignent les conséquences négatives notamment devant le Hcéres de faire son bilan à partir du SWOT car cela a tendance à faire ressortir les points négatifs et il est préférable de mettre en avant les réussites. Ensuite à charge pour le comité Hcéres de lire le dossier et de poser éventuellement les questions sur les points plus faibles ;
- D'autres membres considèrent que les SWOT ont souvent mis en avant le manque de poste d'EC et de BIATSS en appui à la recherche, ainsi qu'une difficulté dans les recrutements notamment après des départs en retraite. Peut-être que l'Hcéres pourra faire remonter cette difficulté auprès du ministère puisque les supports de poste par établissement sont dans ses attributions et ne dépendent pas des établissements.
- Cet exercice devant la CR permet de s'entraîner devant un auditoire bienveillant avant l'Hcéres
- Cela permet également de prendre en compte des remarques / des conseils ;
- Certains DU s'attendaient à un retour type expertise. Emmanuelle Huver précise qu'il est possible de contacter les VP Recherche.

5. Ecoles Doctorales

Suites des arrêtés du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 et du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 : [charte du doctorat – annexe 4 - pour avis / CSI – pour information](#) :

- L'arrêté du 26 août 2022 est venu modifier le fonctionnement des **CSI (Comité de Suivi Individuel de thèse)**. Les règlements intérieurs des ED sont en cours d'évolution pour tenir compte de ces changements et les CSI « nouvelles formules » seront présentés lors d'une prochaine commission recherche. Emmanuelle Huver présente les grandes lignes de l'arrêté sur cette question : dorénavant une partie du CSI doit se faire en présence du directeur de thèse, le rapport du CSI est adressé au directeur de thèse, chaque doctorant doit avoir eu un CSI avant toute réinscription (donc 1 par an) et une personne proche du domaine scientifique doit faire partie de la composition du CSI.

Quelques remarques suivent cette présentation :

- Certaines ED étaient assez proches du fonctionnement demandé par l'arrêté.

- Pour l'ensemble des ED, cela suppose un travail plus important notamment du fait de l'obligation d'un CSI pour chaque année d'inscription.
 - Le fait que le rapport soit remis au directeur de thèse ne permet pas de libérer la parole du doctorant.
 - Jusque-là dans les CSI il n'y avait pas de membre de l'UR du doctorant, mais avec l'obligation d'un membre proche de la discipline, cela va être plus difficile.
 - Le fait que le directeur de thèse reçoive le rapport ne permet pas de libérer la parole du doctorant.
- **Charte du doctorat** : Elle est commune au 5 ED du collège doctoral CVL donc pour l'ensemble des doctorants de UT/UO/INSA. Le document présenté a déjà été votée par le Collège doctorale du 1^{er} décembre 2022. Il doit maintenant être soumis aux CR des 3 établissements. Les principaux changements concernent :
- Actualisation des dates
 - Précisions de certaines formulations ambiguës
 - Un § sur les comités de suivi (ds le § encadrement et suivi de la thèse)
 - Un § sur l'intégrité scientifique
 - Un § sur le serment (en français et en anglais)

La CR propose d'homogénéiser le document au niveau de l'écriture inclusive, et d'introduire une précision en termes de science ouverte. Une proposition de correction dans ce sens est rédigée en séance et sera transmise à l'UO et l'INSA.

☞ La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

Recours sur un avis émis par l'ED H&L – pour décision

Mi-janvier , la DAJ est venue préciser les éléments juridiques suivants dans le cas d'un recours contre une décision prise par une ED : Pour un « *recours contre une décision de l'ED, si le recours est gracieux, alors il est porté devant l'instance qui a pris la décision attaquée; si le recours est hiérarchique, il revient au Président d'être saisi. La Commission de la recherche n'a pas de compétence dans ce domaine.* »

Par conséquent, le recours ne relève finalement pas de la compétence de la Commission Recherche et le point est donc retiré de l'ordre du jour.

La personne concernée doit maintenant décider s'il souhaite faire un recours devant l'ED.

6. Rabelaisiennes : désignation d'1 représentant.e de la CR

Rappel du dispositif : L'Université de Tours souhaite soutenir les recherches doctorales qui relèvent de l'un et/ou l'autre des cas suivants :

- **Des projets interdisciplinaires** : projet co-encadré ou co-dirigé par deux personnes de deux unités de recherche différentes, de deux disciplines différentes (dont une au moins de l'université de Tours).
- **Des projets croisant l'art et la recherche** : projets de recherche-crédation en art sur des enjeux de société, projets pluridisciplinaires mettant en avant les démarches artistiques pour la recherche scientifique, projet de recherche participatif intégrant les pratiques artistiques.
- **Des projets qui relèvent de thématiques jugées prioritaires** (parmi lesquelles la transition socio-écologique, la lutte contre les inégalités et les discriminations, les sciences pour et dans la société, ...).

Chaque année, selon les résultats obtenus pour les demandes de bourses Handicap, prises sur le même contingent, 1 à 3 bourses seront attribuées.

La commission est constituée :

- du président de l'Université,
- de 2 vice-président.es,
- d'un.e représentant.e de la commission Recherche
- de 2 représentant.es des directeur.trices d'ED (1 SST et 1 SHS, désigné.es chaque année par les directeur.trices d'ED).

Le calendrier :

CR de janvier : désignation du/de la représentant.e de la CR

Mars : Réunion des directeurs des ED de mars pour désignation des 2 représentant.es des ED

Courant mars : stabilisation du calendrier et lancement de l'appel par le service de la Recherche et des Etudes Doctorales

Fin avril / début mai : dépôt des projets

Mi-mai / fin mai : réunion de la commission, attribution des bourses, constitution d'une liste complémentaire

Emmanuelle Huver fait un appel à candidature pour constituer cette commission. Thibault JOSSE se propose de rejoindre cette commission.

7. Réflexion sur les modalités de distribution du BQI – pour information

Pour rappel, en 2021 et 2022 suite à la crise sanitaire, le BQI a été distribuée sur la base de la moyenne des sommes allouées sur les 3 années avant covid.

Avant 2021, Le prélèvement de 10% sur la dotation récurrente des unités au BI était redistribué en fonction de l'analyse par une commission ad hoc des données saisies par les CRI dans la base LABRI

En parallèle, l'UT a obtenu un financement pour la refonte de la base LABRI qui a plus de 10 ans, afin de la rendre plus ergonomique et d'utiliser les SI de l'établissement pour déverser de manière automatique des données dans LABRI (éviter au maximum les saisies manuelles par les CRI). De plus, le périmètre de la base est élargi aux mobilités entrantes/sortantes et aux diplômes internationaux de sorte que la Base Recherche Internationale devient la Base Relations Internationales.

Suite à des échanges au sein de l'équipe présidentielle et avec les CRI, la distribution du BQI évolue pour devenir un bonus au forfait. Ainsi, chaque UR retrouve la somme qui lui a été prélevée au BI, dès lors qu'elle a rempli ses données en recherche internationale dans LABRI. Ce contrôle et cette redistribution sera opéré par la DRV. De fait, il n'y aura donc plus de commission ad hoc.

Ce nouveau dispositif permet d'élaborer un calendrier avec une distribution et donc une disponibilité de fond pour les UR plus tôt dans l'année.

Calendrier 2023 :

- 19/01/2023 lancement de la campagne BQI
- 10/03/2023 fin de la période de saisie
- 13-15 mars : vérification par la DRV (S. Lethereau)
- 20 mars au plus tard : reversement du forfait international aux UR

8. Convention de coordination territoriale UO/UT/INSA : désignation de représentant.e.s de la CR pour constituer le groupe de travail – pour décision

L'ensemble des personnels de l'UT a reçu un message du président précisant le contexte et les modalités de mise en œuvre de cette convention :

« Les deux universités de la région Centre Val de Loire ainsi que l'INSA Centre Val de Loire doivent construire ensemble un projet de convention de coordination territoriale. Cette convention sera au cœur du contrat de site à négocier avec l'Etat pour la période 2024-2028.

Ce dispositif sera élaboré dans le même calendrier que notre projet d'établissement et doit contribuer au développement des savoirs, de la recherche et de l'innovation, et de la vie étudiante et de campus ainsi qu'au développement territorial et métropolitain, dans une vision résolument régionale. En concertation avec la Région, les réflexions menées nourriront également la construction du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Pour initier la réflexion, cinq groupes de travail ont été mis en place, autour de cinq thématiques. Les premières réunions au premier semestre 2022 ont permis d'identifier des éléments partagés par nos trois établissements. Afin que ces réflexions soient désormais partagées par nos communautés universitaires, nous souhaitons compléter les groupes de travail par des membres élu.es de nos conseils. »

Il s'agit aujourd'hui de désigner 2 membres de la CR pour faire partie du groupe de travail sur la recherche et l'innovation.

Isabelle Laffez et Didier Boisseuil se portent volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.